

# Rapport de conformité annuel de 2016 pour les installations de gestion des déchets prototypes (Douglas Point, Gentilly-1 et réacteur nucléaire de démonstration)

## SOMMAIRE

Le présent rapport de conformité pour l'année civile 2016 a été produit conformément à la condition 5.1 du permis de déclassement d'une installation de gestion des déchets prototypes, WFDL-W4-332.01/2034 [1].

Une description de l'état actuel des installations de gestion des déchets prototypes et des activités principales menées au sein de ces installations au cours de la période visée durant l'année civile 2016 est fournie aux présentes. Cette description inclut les résultats des activités, les résultats des programmes de surveillance, et tout changement apporté à des procédures, du matériel ou des structures clés, de même qu'un résumé de tous les rapports produits conformément aux articles 29 et 30 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

L'Installation de gestion des déchets de Douglas Point (IGDDP), l'Installation de gestion des déchets de Gentilly-1 (IGDG1) et l'Installation de gestion des déchets du réacteur nucléaire de démonstration (IGDRND) sont exploitées en vertu du permis [1], qui a été délivré le 22 octobre 2014 et qui expire le 31 décembre 2034.

Le présent rapport est structuré de la façon prescrite dans les lignes directrices à la section 5.1 du *Manuel des conditions de permis* [2] et il est divisé en trois sections principales, chacune d'elle correspondant à l'un des sites de réacteurs prototypes.

La section suivante présente les faits saillants du rendement général obtenu dans le cadre des activités menées en 2016 :

- La prise de mesures correctives découlant du plan de gestion du cycle de vie (PGCV) s'est poursuivie pour toutes les installations.
- Des mesures correctives découlant de l'analyse des risques d'incendie (ARI) ont été prises pour toutes les installations.
- Dans le cadre de grandes initiatives axées sur la maintenance, sur la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement (SSSE) et sur la réduction de la charge d'incendie, une importante quantité de déchets radioactifs et non radioactifs a été retirée de plusieurs sites.
- Un certain nombre de modifications mineures ont été réalisées dans chaque installation afin de remédier à des problèmes liés à la maintenance ainsi qu'à la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement (SSSE).
- Un certain nombre d'activités de planification à l'appui du déclassement ultérieur (p. ex. la caractérisation des installations) ont été menées sur chaque site.

- Aucun incident n'a entraîné des rayonnements excédant le seuil d'intervention ou les limites réglementaires applicables aux installations de gestion des déchets prototypes. Les doses de chacun des travailleurs en 2016 étaient négligeables.
- Dans la majorité des cas, les champs et les émissions dans l'air ambiant sont demeurés stables dans chacune des trois installations en 2016.
- Il n'y a eu aucun changement marqué dans la nature ou l'ampleur des rejets dans l'environnement en 2016, et tous ces rejets constituaient une faible fraction de leurs limites opérationnelles dérivées (LOD) respectives.
- Les incidents ou les conditions signalés conformément à la condition 1.2 du permis de déclassement d'une installation de gestion des déchets [1] étaient des problèmes mineurs de stockage sous surveillance.

**Les LNC se sont engagés à respecter des normes rigoureuses en matière de sûreté opérationnelle. Les renseignements et les données qui se trouvent dans le présent rapport appuient la conclusion selon laquelle un rendement sûr est atteint dans les installations de gestion des déchets prototypes, et des mesures sont prises en vue d'améliorer les résultats.**